

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 23 janvier 1997

PROJETS D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF

Point 9 c) de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/97/9-C/Add.6
23 décembre 1996
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET ZAMBIE 5428 (Elarg.2)

(WIS No. ZAM 0542802)

Aide alimentaire aux réfugiés angolais et zairois

Durée du projet	Dix mois
Nombre de bénéficiaires	6 500
Coûts des produits alimentaires pour le PAM	195 750 dollars
Coût total pour le PAM	394 599 dollars

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

RÉSUMÉ

Depuis 1964, le PAM fournit une aide alimentaire aux réfugiés en Zambie dans le cadre de divers projets de développement et opérations de secours. La plus récente, l'IPR 5428 (Elarg.1), a permis d'apporter une aide à 12 500 réfugiés de juillet 1995 à août 1996. Avec la signature des accords de paix de Lusaka entre le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total Angolana (UNITA) en novembre 1994, on assiste depuis juin 1996 à des mouvements de rapatriement volontaires. Une mission conjointe PAM/HCR/Gouvernement zambien a fait apparaître que parmi la population réfugiée, 6 500 personnes étaient vulnérables (personnes de plus de 65 ans ou souffrant de longues maladies, handicapés, veuves et orphelins). Leur séjour en Zambie devant se prolonger en raison des dispositions spéciales à prendre pour leur rapatriement, ils continueront d'avoir besoin d'une aide du PAM pour une période estimée à 10 mois, allant du 1er septembre 1996 au 30 juin 1997. La population vulnérable se compose à 70 pour cent de femmes (2 313) et d'enfants (2 237); les hommes sont au nombre de 1 950. Ces réfugiés sont hébergés à Maheba, dans la province du nord-ouest et à Mayukwayukwa, dans la province de l'ouest. L'organe d'exécution, la Fédération luthérienne mondiale, est également chargé de la gestion de l'aide alimentaire. L'exécution des phases antérieures a été satisfaisante.

Les produits alimentaires fournis au titre de cette IPR seront identiques à ceux de la phase précédente et seront distribués à raison de 450 grammes de maïs, 65 grammes de haricots et 25 grammes d'huile végétale par jour et par personne. L'aide cessera après dix mois, avec le rapatriement escompté de ces réfugiés en Angola.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional: M. Zejjari tel.: 5228-2201

Fonctionnaire principal
chargé des opérations: N. Siwingwa tel.: 5228-2929

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).